Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20261005-2026010060-DE

TI-KÊR PLOUZIRI
MAIRIE DE PLOUDIRY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUDIRY

Séance du 5 octobre 2026

Délibération n° 2026-010-060

L'an deux mille vingt-**six** le **cinq octobre** à dix-huit heures quarante-cinq minutes,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.
Date de convocation : 1er octobre 2026
Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, SAGER-KLUGHERTZ Armelle, CUEFF Rémy, CHEMINOT Patricia, LE CORRE Brivael, MORRY Silvia, PRONOST Axel
Absent(e)s excusé(e)s : OMER Elodie (pouvoir à NEGER Emmanuelle)
Absent(e)s non excusé(e)s : DISARBOIS Rachel, FORTUN Julien
Secrétaire de séance : *CUEFF Rémy*

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
15	12	1	13	0	0

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET COMMUNE 2026 (RECETTES INVESTISSEMENT)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif de la commune voté le 24 février 2026,
Vu la délibération n°2026-009-051 du conseil municipal du 14 septembre 2026, convention « intracting bâtiments » pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, pour un montant de 101 241 euros.

Madame La Maire explique que la convention « intracting bâtiments » est un emprunt géré par la banque des territoires et qu'à ce titre il doit faire l'objet d'une inscription budgétaire.

Pour que la banque des territoires accepte de traiter le dossier, il est nécessaire d'inscrire en recette d'investissement, au chapitre 16, compte 168758, le montant de l'emprunt soit : 101 241 euros

La section recettes d'investissement du budget de la commune pour 2026 passe donc de 992 019.93 euros à 1 093 260,93 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette décision modificative

Vote à l'unanimité des présents et des représentés

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

Le secrétaire de séance,
Rémy Cueff